



Union Française des Retraités
La retraite c'est notre affaire. Est-ce la vôtre ?

Meilleurs vœux 2024

Édito

En attendant la loi Grand Âge.

En novembre 2023 le gouvernement a publié un dossier de presse (*) relatif à sa stratégie pour « bien vieillir en France ». Ce dossier édité sous la direction de la ministre Aurore Berger (**) décrit un ensemble d'engagements de l'équipe ministériel sur l'accompagnement dans le bien vieillir. Une proposition de loi a été présentée à l'assemblée par la ministre le 20 novembre.

Le défi démographique et l'avancée de l'espérance de vie conduit « à faire de la *vieillesse une véritable question de société et construire un pacte renouvelé entre générations* »

Le document après avoir cité les avancées sur la période 2017-2023 propose 4 axes d'orientation : la place des séniors, vieillir où l'on souhaite, les solidarités entre générations, et les droits et la participation des citoyens âgés.

Ce dossier de presse qui n'est qu'une suite d'intentions ne contient rien de bien nouveau. Toutefois certaines annonces pourraient devenir intéressantes comme :

- la mise en place d'un service public départemental de l'autonomie (logique de guichet unique)
- Renforcer les services à domicile pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles.
- Les annonces relatives à la lutte contre la maltraitance.

- la revalorisation du personnel en charge de l'aide à domicile,
- le contrôle des EHPAD, ou l'encouragement de l'habitat inclusif.

On retrouve ici les grandes revendications souhaitées par les Français dans la loi Autonomie. Lors d'une séance à l'Assemblée Nationale le mercredi 22 novembre Elisabeth Borne a promis une loi de programmation sur le grand âge pour 2024. Cette loi doit permettre de définir pour plusieurs années les besoins de financement et les mesures à mettre en place.

Avant qu'elle ne prenne forme, il faudra encore un peu de patience. Aurore Bergé doit désormais **organiser des concertations** avec les parlementaires de tous les groupes politiques, les conseils départementaux et les professionnels du secteur pour préparer cette loi « *Je souhaite qu'un texte puisse être présenté d'ici l'été pour un examen et une adoption au second semestre 2024* », s'est engagée la première ministre. À suivre donc, et voilà pour 2024 un projet à suivre de très près par tous les CDCA.

*Hervé de Villaine & JC.Feltin
Équipe le Lien*

(*) <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-11/Strategie-bien-vieillir-novembre-2023-accessible>

(**) *Aurore Bergé est ministre des solidarités et des familles*



Point sur la situation des représentants UFR aux CDCA

Renouvellement des mandats :

Le renouvellement des mandats en troisième mandature s'est poursuivi au quatrième trimestre parfois avec proposition de nouveaux représentants.

On déplore malheureusement la perte de deux départements : l'Isère et l'Hérault car malgré nos recherches nous n'avons pas pu trouver de candidats.

Il reste 10 départements qui ne se sont pas encore manifestés et pour lesquels les seconds mandats se terminent en 2023.

5 départements auraient dû être renouvelés avant 2020 parfois même avant. Nous ferons le point début 2024 pour connaître leurs situations.

Comme signalé lors du précédent bulletin beaucoup de départements nous sollicitent pour le renouvellement directement par mail avec possibilité de répondre en retour par simple formulaire.

Situation à fin décembre :

À fin décembre, l'UFR est représentée dans 56 départements pour un total de 92 représentants qui se décomposent en 56 représentants titulaires et 36 suppléants.

On constate une augmentation de participation des représentants provenant de l'UFR fp. On compte à ce jour 64 représentants UFR fp pour 28 UFR rg (respectivement 70% et 30%).

Nouvelles des CDCA

CDCA de la Seine-Maritime. Une belle initiative

Jean-Pierre Germain représentant UFR dans le CDCA de la Seine-Maritime a participé à une journée de mobilisation antichute organisée par le Président du Département Bertrand Bellanger. Elle s'est déroulée à l'hôtel du département à Rouen le 9 novembre 2023. Environ 200 participants étaient présents lors de cette journée spéciale, pour informer, échanger et coconstruire des solutions sur le vaste sujet de la prévention des chutes. De nombreux diaporamas informatifs ont été présentés lors des différentes interventions.

Les thèmes abordés lors de la table ronde ont été :

- Présentation du plan antichute
- Consultations de prévention AGIRC-ARRCO
- Retour sur l'expérimentation EqLAAT (Équipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques)
- Actualités aménagement du logement
- Adaptation du parc social au vieillissement

Jean-Pierre nous a précisé avoir été étonné d'une participation visible de jeunes personnes probablement présentes pour répercuter l'information chez leurs aînés.

*Information JP.Germain représentant UFR
CDCA de la Seine-Maritime*

CDCA 14 Calvados

Le témoignage de Jean-François Gorin et son implication :

Je suis membre du bureau du CDCA au département du Calvados depuis plusieurs années notamment en charge de la communication en tant que membre du comité de la lettre du CDCA 14 intitulée « Lettre d'infos du Conseil Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie » téléchargeable sur le site www.calvados.fr.

Ce CDCA participe à de nombreuses actions tels que les travaux avec le CLIC (Conseil Local d'Information et de Coordination), journées seniors du Calvados...

Et depuis fin 2023, il peut participer au CVS (Conseil de Vie Sociale) une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette structure développée dans les EHPAD est désormais accessible aux membres du CDCA.

En respectant les démarches nécessaires pour participer, le CDCA du Calvados a commencé sa campagne de visites. Un bilan pourra être fait dans quelques mois.

*Jean-François Gorin
Président UFR Normandie
CDCA Calvados*

Le CDCA 37 de l'Indre et Loire

*Information Jocelyne Rousseaux Vice-Présidente PA
Extrait de la Synthèse des rencontres inter CVS PA-PH 1^{er} semestre 2023*

L'objet de ces rencontres : créer un réseau d'élus Inter-CVS pour leur permettre de rompre leur isolement, avoir des moments de libre-échange, apprendre les uns par les autres, s'appuyer sur les bonnes pratiques, être informés et formés pour mieux exercer leur rôle et pouvoir intervenir avec les autres élus (CD et ARS)

7 établissements ont accepté d'accueillir les représentants du CDCA 37

Déroulement des réunions :

- Présentation de l'établissement d'accueil par le chef d'établissement
- Présentation des animateurs présents représentant le CDCA
- Définition du CDCA
- Petit rappel sur le CVS : à quoi sert le CVS ?

- Tour de table de présentation des participants, recueil de leurs interrogations, problèmes rencontrés, bonnes pratiques mises en place, attentes, ...

- Présentation succinct du nouveau décret

Lors de ces échanges de nombreux sujets ont été abordés : le règlement intérieur, organisation des réunions CVS, la communication, les attentes et le cas des EHPAD adossés à un établissement hospitalier ...

En conclusion, l'ensemble des participants a souhaité pouvoir poursuivre ces rencontres très riches par le biais d'un réseau inter-cvs, à mettre en place.

Actualités

Combien ça coûte d'être vieux en France en 2023 ?

Source : article de Ludovic Herschlikovitz (président de retraite.com), publié le mardi 28 novembre 2023 (le Parisien)



Un Français sur trois aura plus de 60 ans en 2030 et 92 % d'entre eux souhaitent vieillir à domicile. Mais combien cela coûte d'être « vieux » en France lorsque l'on a 65 ans, 75 ans ou 85 ans, surtout si on désire rester vivre et bien vieillir dans son chez-soi ?

Retraite.com et Silver Alliance ont analysé et étudié le coût de plus de 20 produits et services tels que la mutuelle, l'aide à domicile, la livraison de repas, les frais de transport ou d'équipements nécessaires à la dépendance pour établir le coût du « bien vieillir » chez soi en dehors des frais récurrents (loyer, eau, électricité, alimentation). Pour chaque tranche d'âge, l'étude a analysé le prix des services de base aux services premium afin d'adapter les offres aux niveaux de revenus des retraités en analysant à la loupe plus de 220 devis.

« Dans un environnement parfois opaque sur les services et le budget à prévoir pour bien vieillir chez soi, notre étude, inédite en France, permet d'avoir une idée plus précise des coûts à appréhender à la retraite. Après trois ans de crises sanitaires et géopolitiques, auxquels, s'ajoutent les scandales touchant le secteur des EHPAD en France, l'importance de s'équiper pour bien vivre dans son logement est plus que jamais d'actualité » explique Ludovic Herschlikovitz, Fondateur de Retraite.com.

En analysant chaque profil, le coût du bien vieillir à domicile est de :

| Âge du retraité | 65-75 ans | 78-85 ans | + de 85 ans |
|---------------------|------------|-------------|-------------|
| Service de base | 311 €/mois | 503 €/mois | 1189 €/mois |
| Services classiques | 777 €/mois | 919 €/mois | 2048 €/mois |
| Services élevés | 995 €/mois | 1232 €/mois | 2972 €/mois |
| Moyenne | 695 €/mois | 885 €/mois | 2070 €/mois |

- entre 65 et 75 ans, les frais de transport (+ 16,25 %) et de santé (+ 5,11 %) restent les premiers postes de dépenses et connaissent une forte hausse. Les 65-75 ans, encore très mobiles, pâtissent de la flambée des prix à la pompe. Le coût des services à domicile (+ 6,30 %), qui représentent leur troisième poste de dépenses, augmente également.

- entre 75 ans et 85 ans, la santé reste encore le premier poste de dépenses, avec des tarifs de mutuelles en hausse. L'âge avançant, les seniors ont tendance à diminuer leurs déplacements et ont de plus en plus de mal à accomplir certaines tâches du quotidien. Par conséquent, leurs frais de prestations de services à domicile (ménage, portage de repas...) sont plus élevés.

Le matériel médical et de confort, tel que les cannes, fauteuils et autres produits d'aménagement intérieur, subit une hausse proche de l'inflation ;

- enfin à partir de 85 ans, la dépendance et l'accès à des soins d'accompagnement (services à domicile, garde de nuit) deviennent le premier poste de dépenses. Les tarifs de certains services restent stables. C'est le cas des prothèses auditives, de même que des offres liées à l'aménagement de la salle de bain, dont le prix pourrait évoluer avec le lancement en janvier 2024 de Ma Prime Adapt', une aide financière disponible sous certaines conditions.

Hervé de Villaine

<https://www.silveralliance.com/actualites/lancement-du-premier-barometre-combien-ca-coute-d-etre-vieux-en-france>

L'actualité en bref



Bien dormir : un bienfait pour la santé

Extrait Info santé « Que choisir » du 20 novembre

Cette étude montre que parmi les bonnes pratiques bien connues comme une alimentation équilibrée, s'abstenir de fumer et limiter l'alcool, un autre facteur important est relatif au sommeil.

Un bon sommeil peut permettre de diminuer sensiblement le risque de maladies cardiovasculaires, limiter le risque d'être victime d'un infarctus ou d'un AVC. On recommande alors de dormir 7 à 8h par nuit.

Pour les personnes intéressées par l'article, utiliser le lien suivant :

<https://www.quechoisir.org/actualite-maladies-cardiovasculaires-le-sommeil-au-coeur-de-la-prevention-n113554/>

Les soins dentaires sont désormais moins remboursés par l'assurance maladie

Un arrêté publié au *Journal officiel* le 14 octobre 2023 a indiqué que, concernant les frais d'honoraires des chirurgiens-dentistes et les actes relevant des soins dentaires, les assurés doivent prendre en charge à partir du 15 octobre 2023 40 % des dépenses (sur la base des tarifs conventionnels), contre 30 % précédemment.

Par exemple, pour un détartrage, le tarif conventionnel est de **28,92 €** : précédemment, lorsque le taux de remboursement par l'Assurance maladie était à 70 %, le montant remboursé était de **20,24 €** et le montant qui restait à la charge de l'assuré était de **8,68 €** (30 % du tarif) : désormais, avec le taux de remboursement par l'Assurance maladie fixé à 60 %, le montant remboursé est de **17,35 €**. Si vous êtes couvert par une complémentaire santé et que le contrat que vous avez souscrit le prévoit, celle-ci vous remboursera ce reste à charge.



Justice : L'audience de règlement amiable, en place depuis le 1^{er} novembre

L'Audience de Règlement Amiable (ARA) permet de confier à un juge, qui n'est pas celui saisi du litige, la mission d'amener les parties à trouver une solution amiable dans un cadre confidentiel.

Le juge décide d'orienter les parties en ARA soit de sa propre initiative soit à la demande des parties. Ce dispositif est possible seulement pour certaines catégories d'affaires, et notamment pour des litiges complexes et techniques.

Rendez-vous médicaux : la Taxe Lapin

Par CNEWS, Laura Le Strat, Mathilde Couvillers-Flornoy Publié le 19/11/2023

Extrait :

Le Sénat a voté jeudi 16 novembre la « taxe lapin ». Face aux nombreux rendez-vous médicaux manqués par les Français, des frais supplémentaires risquent d'être imposés si les patients ne se présentent pas chez leurs médecins après avoir pris rendez-vous.

En janvier dernier, l'Académie nationale de médecine et le Conseil national de l'Ordre des médecins alertaient dans un communiqué de presse que tous les ans, 27 millions de créneaux étaient gâchés. Cela représenterait « près de deux heures » de consultations perdues toutes les semaines, ce qui réduirait donc la disponibilité des médecins, et donc l'accès aux soins des patients qui seraient dans l'urgence.

Voté par le sénat, le projet de loi est en attente de passer devant l'Assemblée nationale et doit également être discuté lors de la Convention nationale des médecins.



Annexe – Représentants UFR aux CDCA dans les départements situation au 31/12/2023

AIN (01) - (T) MARGAIN Danièle (S) ELSEY Odile
AISNE (02) - (T) BOURGEOIS James
HAUTES ALPES (05) - (T) PIRON Jean-Paul
ALPES MARITIMES- (06) (T) GIRARDIN Josseline
ARIEGE (09) - (T) GONZALES Pierre (S) ASTIE Michel
AUBE (10) - (T) GRIMONT Annick (S) SAVANIO Yacinte
CALVADOS (14) - (T) GORIN Jean-François (S) GARCIA Dolorès
CHARENTE MARITIME (17) - (T) PASQUINI Christian (S) PASQUINI Yvonne
CHER (18) – (T) GILBERT Jean-Bernard
CORREZE (19) - (T) FERTE Patrick (S) VIENNE Jean
CORSE (20) (T)- VALLOD Georges (S) MORGUE René
CÔTE D'OR (21) - (T) MOLHERAT Joël (S) BERGER Jean-Michel
DORDOGNE (24) - (T) MARTINS François (S) TRIACCA Francis
DOUBS (25) - (T) NOËL Bernard (S) DELARRAT Bernadette
FINISTÈRE (29) - (T) QUELENNEC Louis (S) TROLEZ Auguste
GARD (30) – (T) LOPEZ Marcel (S) LIGNEAU Jean-Pierre
HAUTE-GARONNE (31) - (T) FRENDO Henri
GIRONDE (33) – (T) GILLET Jean-Paul (S) BONAVITA Christian
ILLE et VILAINE (35) - (T) LEMERCIER Felix (S) O'DELANT Patrick
INDRE et LOIRE (37) - (T) MOREL Alain (S) DULONG Marie-Claire
JURA (39) – (T) DROUX Christian (S) SAUVAGET Michel
LANDES (40) - (T) CINELLI André (S) ALDHUY Pierre
LOIR et CHER (41) - (T) TOURBIER Jean-Paul
LOIRE (42) - (T) GUICHARDET martine (S) FAISAN François
LOIRET (45) - (T) GAIMARD Michel
LOT (46) - (T) DELMAS André
MARNE (51) – (T) SCRABALAT Claude (S) MALNUIT Philippe
HAUTE MARNE (52) - (T) EMERY Jean-Pierre (S) SCHLICK Christian
MAYENNE (53) - (T) LOUAIL Michel
MEURTHE-ET-MOSELLE – (T) SANCHEZ Henri (S) CHEVILLARD Roger
MEUSE (55) – (T) SORTE Eugène – (S) FRIEDMAN Sylvette
MOSELLE (57) – (T) GARAT Suzanne (S) TONON Christine
NORD (59) - (T) BLANC DELOFFRE Annie
OISE (60) – (T) DELEPIERRE Rosette (S) LEROUX Maryline
PUY-DE-DÔME (63) – (T) SIMON-GARROUSTE Cécile (S) GUIBERT Georgette
PYRÉNÉES ORIENTALES (66) - (T) GONZALES Charles
BAS RHIN/HAUT RHIN (67)(68) - (T) LAFOND Alain
RHÔNE (69) - (T) FRY Françoise
SAÔNE et LOIRE (71) - (T) PINAUD Alain (S) BAGOUT Philippe
SAVOIE (73) - (T) LÉONARD Hervé (S) LIGNEY Gérard
HAUTE-SAVOIE (74) - (T) PÉRALDI-FIORELLA Luc (S) MARIONI Jacques
PARIS (75)- (T) PITAVY Georges (S) LUCAS Gérard
SEINE-MARITIME (76) – (T) GERMAIN Jean-Pierre
YVELINES (78) - (T) FABRE Martial (S) LE GUILLOU Jean-Claude
SOMME (80) – (T) BOULONNOIS (S) DEKANDELER Josette
TARN (81) – (T) DESMAZURE Jean-Pierre (S) PECHIN Monique
TARN et GARONNE (82) - (T) VIEILLAME Lygie (S) BOUZINAC Jeanne
VAR (83) - (T) COPPOLA Georges
VIENNE (86) - (T) DUFOUR Martine
VOSGES – (88) – (T) GRODZISKI Ghislaine – (S) MOUGIN Danielle
YONNE (89) – (T) MAISSANT Daniel
ESSONNE (91) - (T) LEBLANC Jean-Louis (S) LAFFAITEUR Michel
HAUTS de SEINE (92) - (T) TORTEL Bernard (S) GARAUDE François
SEINE STDENIS (93) – (T) PERRIER Gérard (S) RUBIO Emile
VAL de MARNE (94) - (T) VISCONTI Christiane (S) STEFANI Maguy
VAL d'OISE (95) – (T) PUTOD Michel
D.O.M GUADELOUPE (971) – (T) QUILLET François